



# FICHE FAMILLE

Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée du dossier :

Date de complétude du dossier :

Utilisation Portail Famille :

## DOSSIER D'INSCRIPTION A LA CANTINE, AU PERISCOLAIRE ET AU CENTRE DE LOISIRS 2026/2027 – A RENDRE AU PLUS TARD LE 19 JUIN 2026

L'ensemble des informations ci-dessous doivent impérativement être renseignées pour que le dossier d'inscription soit pris en compte. **Une fiche Famille doit être remplie pour chaque foyer.** En cas de garde alternée, chaque parent devra remplir une fiche famille différente, afin de disposer d'un accès personnel au portail Famille. **Le parent qui réserve une prestation sera le parent facturé.** Les familles d'accueil doivent remplir ce document en tant que responsable 1.

<b>Responsable 1 :</b>	<b>Responsable 2 :</b>
Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Nom de jeune fille : .....	Nom de jeune fille : .....
Date de naissance : .....	Date de naissance : .....
Lieu de naissance : .....	Lieu de naissance : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
.....	.....
Situation familiale : .....	Situation familiale : .....
Mail : .....	Mail : .....
Tél (au moins un numéro doit être renseigné) : .....	Tél (au moins un numéro doit être renseigné) : .....
N° allocataire CAF/MSA : .....	N° allocataire CAF/MSA : .....
Profession : .....	Profession : .....
Employeur : .....	Employeur : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
.....	.....
Tél pro : .....	Tél pro : .....

### Informations communes aux deux parents :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE :

Société : ..... N° police : ..... Date d'échéance : .....

QUOTIENT FAMILIAL (si cette ligne est laissée vide, le tarif le plus élevé sera appliqué) : .....

**Documents à joindre au présent dossier d'inscription** (sans ces documents, le dossier n'est pas complet et l'enfant n'est pas accepté) :

- Attestation d'assurance civile et d'assurance scolaire.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Fiche sanitaire complétée et signée. En cas de PAI ou de dossier MDPH, une copie doit être remise.
- Copie des cartes d'identité en cours de validité de chacun de parents cités dans cette fiche Famille.
- Attestation CAF/MSA (une nouvelle attestation devra être fournie tous les 3 mois sinon le tarif maximal sera appliqué). Ce document est uniquement à fournir pour les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) au centre de loisirs, au périscolaire ou au mercredi matin. Il n'est pas nécessaire pour la cantine (pas de tarification selon le QF).
- En cas de divorce, le jugement de séparation.
- Copie des carnets de vaccination de chacun des enfants inscrits (avec le nom de l'enfant clairement indiqué).
- En cas de paiement par prélèvement régulier, le bordereau SEPA complété et un RIB